

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Date de réception de la demande en mairie : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Date de réception de la demande au SPANC : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

### Partie à remplir par Monsieur ou Madame le Maire

Observations .....

Puits existant à moins de 35 mètres  OUI  NON

Problématiques pluviales / ruissellement  OUI  NON – si oui merci de préciser

Tampon et signature du maire :

### Partie à remplir par le propriétaire

Adresse du projet : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Référence cadastrale : .....

Nom et prénom du demandeur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Demande pour :  Construction neuve : Permis de construire n° .....

Mise aux normes d'ANC existant

Superficie de la parcelle : ..... Etude de sol : Nom du bureau d'études .....

N° de l'étude .....

Date de l'étude \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Présence d'un captage (puits ou forage) à moins de 35 mètres :  oui  non

Si oui, est-il utilisé pour la consommation humaine :  oui  non

Nombre de : - chambres : \_\_\_\_ Combles :  Aménagés  
- bureaux : \_\_\_\_  Aménageables  
- salles de jeux : \_\_\_\_  Perdus  
- autres : \_\_\_\_

Remarque particulière : .....

Pièces à fournir par le propriétaire

- L'étude de sol ;
- Les plans d'aménagement des pièces ;
- Le présent formulaire complété et signé.

Engagement du propriétaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : ....., le ..... Signature :

Avis du SPANC

PROJET CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

---

PROJET NON CONFORME A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Modifications à réaliser / Commentaires :

Fait à : ....., le ..... Nom du contrôleur :  
Signature

**Cette demande est à retourner à la Mairie de votre Commune qui la transmettra au SPANC**